

.TEL : simplement une nouvelle extension ?

Jean-Baptiste Sirand, IP Twins

Depuis quelques mois et surtout depuis la tenue de la Conférence Ican à Paris en juin dernier, l'actualité est (cyber)squattée par les nouveaux .TLDs, rêvés par l'ICANN au profit de tous. Des études récentes ont établi que ce ne sont pas loin de 20000 nouveaux TLDs qui pourraient être créés (cf. le post en date du 4 août de **Cédric Manara** sur son blog : <http://domaine.blogspot.com/>)

Pourtant, il nous semble que l'information la plus importante de l'année 2008 en matière de noms de domaine est le lancement du **.tel**, qui contrairement au **.berlin**, au **.paris** ou au possible **.cocacola**, n'a, lui, rien de théorique.

Modalités du lancement

Après plusieurs reports, l'ouverture de la Sunrise du .tel a finalement été fixée au **3 décembre 2008**. Cette Sunrise obéit aux principes classiques (identité de la marque invoquée et du nom de domaine revendiqué, demande par les titulaires et les licenciés...). Elle a été voulue simple : elle est réservée aux titulaires de marques et se déroule selon le principe du 1^{er} arrivé au 1^{er} servi. La marque doit avoir été déposée avant le 30 mai 2008 et enregistrée avant le jour de la demande. Cela signifie que pour déposer une demande de .tel dès l'ouverture de la Sunrise, la marque devra être enregistrée au 3 décembre de cette année. La Sunrise sera ensuite suivie d'une période de Landrush du 3 février au 23 mars 2009, ouverte à tous mais à des prix supérieurs aux prix qui seront pratiqués par la suite, lors de l'ouverture totale. Le but est de décourager le piratage. S'en suivra l'ouverture totale dès le 24 mars.

Les prix seront déterminés par les Registrars et devraient correspondre aux prix habituels des gTLDs.

Pourquoi une nouvelle extension

Ce nouveau TLD a été imaginé comme un annuaire universel, qui se passerait des intermédiaires habituels tels que les Pages Jaunes. L'extension .tel répond à une évidence : les numéros de téléphone, adresses emails, adresses postales, contacts Skype, MSN ou autres messageries en lignes deviennent de plus en plus nombreux, complexes et changeants. Le .tel permettra à son titulaire, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier de tenir ses données à jour (sociétés, employés, données personnelles...) et accessibles directement par une simple navigation sur « masociété.tel

Si l'adresse en .tel est inconnue, elle pourra être recherchée soit par les moteurs classiques du type Google, soit par un annuaire spécifique Telpages.

Le .tel offrira la possibilité de compiler les données suivantes :

- informations relatives au contact
- liens webs, vers les sites principaux, les blogs, les sites des partenaires et autres sociétés du groupe, liens de navigation,...
- emplacement géographique de la société
- Mots clefs, descriptif bref de la société...

Exemple :

The screenshot shows a web page for 'IPTWINS.tel'. On the left, there is a list of contact details with corresponding icons: an information icon for the address '6 rue du Conservatoire 75009 Paris', a mobile phone icon for the number '+33 1 42 78 93 12', a headset icon for the Skype ID 'IPTWINS123', an envelope icon for the email 'info@IPTWINS.com', and a globe icon for the Weblink. On the right, there is a search bar with the text 'Search' and a 'Find' button. Below the search bar is a 'Next' button. A vertical scrollbar is visible on the right side of the page.

Plus qu'une simple fiche de données, le .tel est interactif et permet à l'utilisateur d'initier l'appel ou d'envoyer un message directement. Il est accessible depuis n'importe quel navigateur, d'un ordinateur ou un téléphone.

Bien entendu les particuliers pourront y accéder également. Telnic indique que la confidentialité des données privées est assurée par un « *friending process* », très similaire aux plateformes de mise en relation entre individus telles que Facebook ou Viaduc. Le titulaire du .tel a la possibilité de choisir quelles données peuvent être dévoilées et à qui elles peuvent l'être. Nous nous garderons ici de creuser plus en avant cette question de confidentialité des données privées qui soulèvera probablement de nombreux débats.

Qu'il s'agisse d'un gadget supplémentaire ou d'une réelle avancée des moyens de communications, les titulaires de droits de propriété intellectuelle doivent être vigilants et ne pas sous-estimer l'impact de ce nouveau .tld.

Quels risques du point de vue de la propriété Intellectuelle ?

D'une manière générale, le lancement d'une nouvelle extension est de moins en moins apprécié par les titulaires de droits de propriété intellectuelle. En effet pour une partie d'entre eux, la création d'un nouveau TLD signifie avant tout l'augmentation des risques de contrefaçon et des frais supplémentaire à envisager pour se protéger.

Encore une fois, c'est la dualité du nom de domaine et son lien fraternel avec la marque qui ressortent : il s'agit d'une part d'un outil de communication et d'autre part d'un moyen de défense de sa marque sur Internet. Sous l'angle de la communication, un seul nom de domaine suffit, sous l'angle de la protection, il est préférable de se protéger dans différentes extensions, en fonction par exemple, des pays où la marque est protégée, des pays où une activité est développée, où une filiale est présente, en fonction du degré de risque présenté par l'extension...

Ainsi, c'est à titre préventif que les titulaires de marque déposent le nom de domaine correspondant ou ses déclinaisons (avec ou sans tiret...) lors du lancement d'un nouveau .tld. Ils bénéficient d'ailleurs de la période d'enregistrement prioritaire qui leur est réservée (la Sunrise). Si les titulaires de marque ne prennent pas leurs précautions à ce moment là, la porte ne leur est pas définitivement fermée mais ils se trouveront alors en concurrence avec les tiers. Dès lors « Premier arrivé, premier servi ».

Même si la finalité de la nouvelle extension n'est pas adaptée aux besoins du titulaires de la marque, par exemple le .mobi pour des industries du domaine de la mode, il est toujours dangereux de négliger l'enregistrement de nom de domaine et de l'abandonner au profit des tiers : impact financier, atteinte à l'image,...L'intérêt à enregistrer un nom de domaine qui reproduit ou imite le droit de marque d'un tiers (qu'on définira ici comme du cybersquatting) consiste en la pratique d'enregistrer comme nom de domaine internet, des dénominations ou des marques afin de le revendre à l'ayant-droit, d'altérer sa visibilité, ou de profiter de la notoriété de ce nom afin de générer un revenu, par le biais du « pay-per-click ». Les dépôts préventifs visent à diminuer ces risques.

L'objet du .tel est différent de celui d'un nom de domaine classique, c'est-à-dire la mise en place d'un site web ou d'adresses email. Le .tel est une fiche d'informations interactive.

Dès lors, les risques liés au cybersquatting sont légèrement différents. Si une société laisse un tiers enregistrer le (ou les) noms de domaine en .tel auxquels elle peut légitimement prétendre, les utilisateurs seront trompés sur les coordonnées effectives de la société et seront redirigés là où le tiers aura bien voulu les guider : site web concurrent, pay per click...

Plus concrètement,, imaginons un jeune designer qui aurait l'idée saugrenue d'enregistrer Philippestarck.tel et qui bien mal intentionné renseignerait ses propres coordonnées.

Si le système d'annuaire universel et interactif devient une référence et un recours systématique, tel que l'est devenu Google en tant que moteur de recherche ou les Pages Jaunes pour les adresses et numéro de téléphone, l'abandon de son .tel à un concurrent ou à un pirate se révélera particulièrement dommageable.

Nous recommandons donc vivement aux titulaires de marque d'enregistrer le / les .tel correspondants, sans se reposer sur des traitements curatifs coûteux, judiciaires ou extrajudiciaires.

Non seulement, cette démarche assure une protection cohérente de la marque sur internet, mais encore, le .tel, contrairement à d'autres .tld qui ont été ou seront lancés présentent un véritable intérêt technique et commercial.

IP TWINS, S.A.S. au capital de 39 000 Euros

RCS. Paris B 441 049 376. N° de TVA intra-Communautaire FR46441049376

6 rue du Conservatoire F-75009 Paris.

Tél. : +33 (0)1 42 78 93 12 Fax : +33 (0)1 42 78 93 15

Mail : info@iptwins.com

Web : <http://www.iptwins.com>